

<https://enseignants.se-unsa.org/Qualite-de-l-air-interieur-a-surveiller-regulierement>



Qualité de l'air intérieur : à surveiller régulièrement

- Qualité de vie au travail - Hygiène et sécurité, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 15 mars 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'importance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements scolaires. Mais la QAI ne se limite pas à la prévention du Covid-19. Asthme, infections respiratoires, altérations des fonctions pulmonaires ou plus grave encore, les risques liés à une mauvaise qualité de l'air sont bien réels pour les enseignants comme pour les élèves.

Les sources de pollution de l'air

Les sources de pollution de l'air intérieur dans les établissements scolaires sont multiples et variées. Les polluants peuvent être d'origine biologique (virus, bactéries, toxines), chimiques (CO₂, plomb, phtalates, éthers de glycol, hydrocarbures...), fibres (amiante, etc.) ou encore des gaz radioactifs (radon). Ils peuvent être liés aux activités pédagogiques (matériel scolaire, produits d'entretien, etc.), aux caractéristiques du bâtiment (matériaux de construction, revêtements, mobilier, etc.), à l'environnement extérieur (trafic routier, industries, agriculture, incinérateur, etc.), ou aux occupants eux-mêmes (respiration, transpiration, etc.).

Voici un petit lexique en abrégé de ces principaux polluants :

- **Formaldéhyde** : le formaldéhyde est un gaz incolore à forte odeur, provenant souvent de produits de construction, de meubles ou de tabac. Il peut causer des irritations des yeux, du nez et de la gorge, ainsi que des problèmes respiratoires à des concentrations élevées.
- **Benzène** : le benzène est un composé organique volatile, principalement émis par les activités industrielles et la combustion de carburants. Il est cancérigène et peut affecter le système nerveux, entraînant des maux de tête, des étourdissements et des troubles hématologiques.
- **CO₂ (dioxyde de carbone)** : le dioxyde de carbone est un gaz naturellement présent dans l'air, mais des niveaux élevés, souvent liés à la combustion des combustibles fossiles, peuvent contribuer au réchauffement climatique. En excès, il peut causer des maux de tête, de la fatigue et une baisse de la concentration.
- **Plomb** : le plomb est un métal toxique, souvent présent dans la poussière et la peinture des bâtiments anciens. L'inhalation de particules de plomb ou l'ingestion peuvent provoquer des troubles neurologiques, en particulier chez les enfants.
- **Phtalates** : les phtalates sont des composés chimiques utilisés dans de nombreux produits plastiques. Ils peuvent être émis dans l'air intérieur et sont associés à des problèmes de santé tels que des perturbations hormonales et des effets sur la reproduction.
- **Éthers de glycol** : les éthers de glycol sont des solvants présents dans certains produits ménagers et industriels. Leur inhalation peut causer des irritations des voies respiratoires et des effets sur le foie et les reins.
- **Hydrocarbures** : les hydrocarbures sont des composés organiques présents dans les combustibles fossiles. Leur émission peut contribuer à la pollution de l'air, provoquant des problèmes respiratoires et cardiovasculaires.

Qualité de l'air intérieur : à surveiller régulièrement

- **Amiante** : l'amiante est un minéral fibreux utilisé dans la construction. L'inhalation de fibres d'amiante peut causer des maladies pulmonaires graves, y compris le cancer du poumon.
- **Radon** : le radon est un gaz radioactif provenant du sol. Les concentrations élevées à l'intérieur des bâtiments peuvent augmenter le risque de cancer du poumon.

La surveillance de la QAI

Deux arrêtés publiés en décembre 2022 ont fait évoluer la réglementation en matière de vérification de la qualité de l'air intérieur.

Désormais, il y a quatre temps fort à suivre pour surveiller la QAI dans un établissement scolaire :

- **L'évaluation annuelle des moyens d'aération** consiste à vérifier si les fenêtres, les bouches d'extraction, les ventilateurs, ou tout autre dispositif qui permet de renouveler l'air dans les locaux, fonctionnent bien. Elle inclut aussi la mesure du taux de CO₂ dans l'air, qui indique si l'air est suffisamment renouvelé.
- **L'autodiagnostic de la QAI** consiste à remplir un questionnaire qui permet de savoir si l'air est pollué dans votre établissement, en fonction de l'âge du bâtiment, des produits que vous utilisez, des activités que vous faites, etc. Il vous aide à identifier les sources de pollution potentielles et à mettre en place des actions pour les réduire ou les supprimer. Il a lieu tous les 4 ans.
- **La campagne de mesures en continu** de polluants consiste à mesurer la quantité de formaldéhyde, de benzène et de CO₂ dans l'air de votre établissement, avec des petits appareils que le ministère chargé de la santé a approuvés. Elle doit être réalisée à chaque étape clé de la vie du bâtiment, comme la construction, la rénovation, le changement de mobilier, etc.
- **Le plan d'actions** consiste à faire des actions pour améliorer la QAI dans votre établissement, en fonction des résultats de l'évaluation, de l'autodiagnostic et de la campagne de mesures. Il doit être élaboré et suivi par le chef d'établissement, en parlant avec les autres acteurs de votre établissement (personnels, parents, collectivités, services de santé, etc.).

Tous les risques de pollution internes et externes doivent figurer sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La réalisation des mesures et des vérifications incombe aux propriétaires des locaux.

L'avis du SE-Unsa

La réglementation en matière de QAI est encore peu appliquée dans notre ministère. Le SE-Unsa au sein de sa fédération l'Unsa Éducation intervient régulièrement en formation spécialisée ministérielle afin que l'employeur respecte toutes ses obligations légales en matière de qualité de l'air.